

Extrait du registre des
délibérations du conseil municipal

L'an deux mil vingt, le lundi 28 septembre à 20 heures, le conseil municipal de Condé-en-Normandie s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Valérie Desquesne, Maire.

Étaient présents : MM. Balais, Billard Pascal, Billard Patrick, Mmes Boissée, Bouillard, Cailly, Collibeaux, MM. Delange, Delêtre, Mmes Desquesne, Duquesne, MM. Elisabeth, Fenouil, Gascoin, Goudier, Mmes Lair, Lemeray, Lepesteur, MM. Mèche, M. Pondemer et Mme Roelandt

Ont donné pouvoir : M. Anckaert à M. Elisabeth, M. Babalao à M. Pondemer, Mme Catherine à Mme Collibeaux, M. Daligault à Mme Desquesne, Mme Lechatellier à Mme Roelandt, M. Lequertier à Mme Lepesteur, Mme Mourocq à M. Gascoin et Mme Siméon à Mme Boissée

Excusés : /

Absents : /

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20200928-20_02651-DE
Date de télétransmission : 30/09/2020
Date de réception préfecture : 30/09/2020

Nombre de délégués : - en exercice : 29 - présents : 21 - votants : 29	N° 19 / 7-5-1 Date de la convocation et d'affichage : 22 septembre 2020 Date de réception en préfecture = date d'affichage de la délibération
Secrétaire de séance M. Fenouil	Objet : <u>Restauration du clocher de l'église Saint Sauveur à Condé-sur-Noireau</u> <u>Demande de subvention au titre de la DSIL</u>

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Historique :

En 2016, suite aux chutes de pierres, un périmètre de sécurité avait été établi autour du clocher de l'église Saint Sauveur de la commune déléguée de Condé-sur-Noireau. Dès lors, la fermeture de l'église fut votée par le conseil municipal en attendant la sécurisation du clocher.

En mars 2017, des travaux ont été réalisés afin de le sécuriser et pouvoir rouvrir l'église aux fidèles. Cependant, il ne s'agissait que de travaux « pansements » en attendant les travaux définitifs.

Cette église Saint Sauveur est le symbole de la réussite et de la renaissance de Condé-sur-Noireau après les bombardements du 6 juin 1944. Elle a été reconstruite rapidement à l'exception du clocher supposé resté intact pendant les bombardements.

A la suite de la réalisation d'un diagnostic du bâtiment, un budget prévisionnel a été établi pour la restauration de ce clocher. Le coût de cette opération s'élève à 385 530 €.

Or, l'église est ouverte à tous les fidèles, peu importe leur domiciliation ; avec la diminution des prêtres, il existe une rotation des célébrations de messes sur tout le territoire. Les fidèles viennent non seulement de Condé-en-Normandie mais aussi des communes voisines allant jusqu'à Pont d'Ouilly, Clécy, Terres de Druance.

L'église n'étant pas classée, la commune ne peut pas bénéficier des aides spécifiques au Patrimoine.

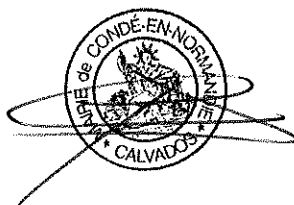
Pour la commune de Condé-en-Normandie, cet investissement lourd est difficilement réalisable sans l'aide des pouvoirs publics ; cependant, la commune a pour volonté de préserver son patrimoine et son histoire.

Une première démarche auprès du CAUE a été réalisée en 2019 et plusieurs versions de clocher ont été proposées. Une démarche participative sera lancée auprès des paroissiens et des habitants.

Suite au lancement Exceptionnel de l'Etat d'une 2^{ème} vague de Dotation de soutien à l'investissement local début septembre, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) à hauteur de 154 212 € soit 40 % du coût prévisionnel des travaux,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à lancer une consultation auprès des paroissiens et des habitants afin de choisir le type de clocher

Pour extrait conforme,
à Condé-en-Normandie, le 29 septembre 2020
Le Maire, V. DESQUESNE



V.D